

Fiche d'inscription 2023-2024

Stages de Théâtre

1 – Stages au Centre Culturel Lucie-Aubrac *cochez le(s) stage(s) souhaité(s)*

- Ateliers enfants de 7 à 10 ans** Du lundi 23 au 27 Octobre 2023 de 10h à 12h
- Ateliers adolescents à partir de 11 ans** Du lundi 23 au 27 Octobre 2023 de 14h à 17h
- Cycle court adultes** Tous les mardis du 12 mars au 16 avril 2024 (7 séances) de 19h à 21h
et une restitution publique le vendredi 19 avril 2024
Tarifs, voir les conditions générales de fonctionnement au verso.

2 – Renseignements

Nom et prénom : _____

Date de naissance (pour les mineurs) : _____

Nom du responsable légal (pour les mineurs) : _____

autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel après le stage :

Seul Accompagné de (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Mail : _____

Désirez-vous recevoir les informations concernant les activités du Centre Culturel Lucie-Aubrac ? oui non si oui par quel moyen ? *cochez le moyen souhaité*

Uniquement par mail Uniquement par courrier Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (ex: précautions médicales, allergies...):

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), M ou Mme _____

autorise la publication sur le site de la ville ou dans la presse locale de photo de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des Ateliers de théâtre

oui non

Accepte que les informations personnelles transmises au moment de l'inscription soient traitées par la ville de Trignac (Service Culture et Patrimoine) pour établir ses statistiques annuelles et justifier de l'application des tarifs. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement à l'issue de l'année en cours ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Obligatoire (merci de cocher la case après lecture)**

Fait à _____, le _____ Signature :

3 - Tarif *partie réservée au Service Culture et Patrimoine*

Quotient déterminé sur présentation de l'avis d'impôt 2023 sur le revenu de l'année 2022

Quotient : _____ Montant : _____ €

Réglé le : _____ moyen de paiement _____

Conditions générales de fonctionnement Stages d'arts plastiques et théâtre

- 1** – Les stages d'arts plastiques se déroulent sur une journée pour une durée totale de 5 heures.
Le stage théâtre enfants se déroule sur cinq jours pour une durée totale de 10 heures.
Le stage théâtre adolescents se déroule sur cinq jours pour une durée totale de 15 heures.
Le cycle court théâtre adultes se déroule sur 7 séances pour une durée totale de 15 heures.

Les tarifs sont fixés par délibération au conseil municipal :

Quotient <600 1€/h	De 601 à 800 2€/h	De 801 à 1 000 3€/h	De 1 001 à 1 200 4€/h	> à 1201 et hors commune 6€/h
Stage 5h = 5 €	5h = 10 €	5h = 15 €	5h = 20 €	5h = 30 €
Stage 10h = 10 €	10h = 20 €	10h = 30 €	10h = 40 €	10h = 60 €
Stage 15h = 15 €	15h = 30 €	15h = 45 €	15h = 60 €	15h = 90 €

Le Quotient est déterminé sur présentation d'une copie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Le quotient familial de la CAF ne sera pas pris en compte. Pour les trignacais qui ne souhaitent pas présenter leur dernier avis d'imposition, le tarif le plus haut Quotient>1201 est appliqué automatiquement. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau) est à présenter au moment de l'inscription pour les résidents de la ville de Trignac.

2- Il faut minimum la moitié des effectifs prévus pour que le stage puisse avoir lieu. En cas d'annulation, vous pourrez vous faire rembourser selon les conditions de remboursement ci-dessous (art. 6).

3- Vous pouvez vous préinscrire auprès du Service Culture et Patrimoine, mais l'inscription est définitive seulement lors du règlement du stage dans sa totalité.

4- Le règlement doit être effectué en une seule fois et au plus tard une semaine avant le début du stage (chèque à l'ordre *du Centre Culturel Lucie Aubrac*). Sans règlement, vous ne serez pas autorisé à participer au stage. Un reçu vous sera donné lors de votre règlement.

5- Toute annulation doit être effectuée auprès du Service Culture et Patrimoine au plus tard 48h avant la date du stage.

6- Le remboursement du stage est possible en cas d'annulation par la ville ou sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement s'effectue sous un délai d'environ deux mois après transmission d'un RIB auprès du Service Culture et Patrimoine.

7- Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Culture et Patrimoine.

Centre Culturel Lucie-Aubrac, 6 rue de la Mairie, 44570 Trignac

Horaires d'ouverture

PERIODE SCOLAIRE : le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h
et le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

VACANCES SCOLAIRES : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h.

Tel : 02 40 90 32 48 / centre-culturel@mairie-trignac.fr / www.mairie-trignac.fr

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les stages d'arts plastiques.

Fait à _____, le _____

Signature (représentant légal si mineur) :